

Arcachon, le 20 janvier 2023

Monsieur Hervé Berville
Secrétaire d'État chargé de la Mer
20 avenue de Ségur
75007 Paris

Objet : Dialogue social, pilotage administration de la mer, arbitrages politiques

Monsieur le Ministre,

Les personnels de l'administration de la mer et leurs représentants se félicitaient à l'annonce de la composition du gouvernement de conserver un secrétariat d'État chargé de la mer. C'était, pensaient-ils, la promesse de poursuivre et de renforcer le dialogue initié avec votre prédécesseure à la tête du Ministère de la Mer.

La création d'une Direction Générale à la mer venait confirmer le sentiment d'une réelle prise en compte des attentes et besoins des personnels en matière de dialogue social pour le renforcement des missions, le pilotage des services, la sécurité, le recrutement ou la formation. Les agents les plus exposés, les syndicats des gens de mer, aspiraient légitimement de voir à leur tour leur condition évoluer comme celles d'autres corps de catégorie C du ministère.

Malgré les interventions syndicales initiées auprès des services, les chantiers restent à l'arrêt, les agents s'interrogent.

L'administration de la mer repose sur une multitude de métiers, souvent très sensibles, portés par un nombre réduit d'agents investis et passionnés. «L'esprit d'équipage» anime ses services. Il y a là, la marque de son identité, de ses valeurs : tout ce qui la rend singulière dans son secteur comme dans son fonctionnement. Sans prise en compte ni volonté de cultiver les savoir faire, l'État sape un pilier indispensable à la mise en œuvre de sa politique maritime.

Toutes les organisations syndicales, CGT-mer en tête, plaident pour une instance de dialogue social technique dédiée au secteur mer, rattachée à votre niveau ou celui de la DGAMPA. La CGT souhaite que vous preniez la main sur votre administration pour lui donner le cap et lui fixer une stratégie nationale.

Concernant le dialogue social, plusieurs ateliers, enlisés dans les méandres de l'administration, appellent l'expression de la volonté du Ministre pour les sortir de l'ornière.

Parmi les sujets d'actualité, la CGT a demandé dans sa feuille de route au DGAMPA, le 7 septembre 2022 :

- Une analyse paritaire entre l'administration centrale et les organisations syndicales afin de faire le bilan de la politique de délégation aux sociétés privées du contrôle de la sécurité des navires.

La CGT s'alarme du déclassement de la France dans le mémorandum de Paris qui n'a cessé de s'accroître, d'année en année, depuis la privation du contrôle de la sécurité des navires. Si la France était, encore, au 1^{er} rang mondial en 2017 et 2018, elle accusait un premier recul en 2019 passant à la 4^e place. Position encore honorable, ce repli aurait dû alerter. En effet, dès l'année suivante, en 2020, le pavillon français dévissait à la 15^e place puis à la 23^e en 2021 pour toucher le fond en 2022 à la 30^e position sur un classement de 70 pays.

Il est temps d'analyser et d'agir pour enrayer le déclin. La demande de la CGT n'appelle ni moyen, ni arbitrage budgétaire. Elle peine pourtant à être satisfaite. Un trait de plume de votre part en guise de commande suffirait.

- Le dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) des pêches vient d'être réformé. Trois vedettes régionales ont été désarmées, deux nouveaux patrouilleurs sont venus renforcer les deux existants. Les moyens humains manquent. 4 postes sont nécessaires d'urgence pour équilibrer la composition des équipages tout juste à la limite de l'opérationnel.

La politique doctrinale de recrutement qui consiste à interdire la promotion interne est une aberration contestée par tous les syndicats. Le choix d'écartier les compétences du bord pour recruter en externe est vécu comme un désaveu. Par ailleurs, l'absence d'anticipation des départs en retraite nous inquiète sur l'avenir du DCS.

La CGT souhaite que vous décidiez d'infléchir les lignes directrices de la gestion RH afin que les personnels volontaires, capables et formés, puissent accéder aux postes à responsabilité, souhaités.

- Les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes sont exposés à l'amiante. Le Ministère le sait depuis des années et le reconnaît.

Madame la secrétaire générale répondait en 2018 à l'un de nos représentants régionaux : *« Il est cependant avéré que des contrôles récents ou des opérations de maintenance pratiquées par les armateurs eux-mêmes ont fait ressortir la présence parfois ignorée par l'armement d'amiante sur certaines pièces à bord de ces navires, [...] Ce qui pose effectivement de manière très concrète la question des éventuels risques sanitaires encourus par les ISNPRPM [...] »*

Le Ministère prenait engagement devant la CGT : *«... Au regard de ces éléments, une étude plus au fond paraît être la modalité la plus adaptée pour objectiver l'exposition à des poussières d'amiante des ISNPRPM civils et militaires... Je vous confirme la très prochaine saisine du CGEDD pour conduire cette mission d'évaluation ».*

En attente depuis quatre ans, la CGT a demandé en septembre dernier la communication du rapport. Aucune réponse officielle n'a été apportée, il semblerait que la mission d'évaluation n'ait jamais été conduite ! On nous dit désormais que : *« le DRH est d'accord pour ouvrir un dialogue destiné à revoir l'arrêté liste permettant l'attribution de l'allocation spécifique de C3A. »* Dans le même temps, le DRH annonce aux OS venues le rencontrer en bilatérale : *« sans décision de justice, je ne bouge pas ! »*

La CGT s'interroge : Reste-t-il une place pour le dialogue social au sein de l'administration de la mer ?

Monsieur le Ministre, sur l'ensemble de ces points et d'autres relatifs à l'enseignement maritime, nous souhaiterions échanger avec vous, poser les bases d'un dialogue et convenir d'un agenda de travail partagé. La CGT vous propose en préalable à notre rencontre, si vous le souhaitez, de transmettre son cahier de doléance à votre cabinet.

La CGT en appelle également à vous pour le rétablissement d'un traitement respectueux de ses cadres et militants. Il n'est pas admissible dans un État de droit qu'une administration tel un appareil bureaucratique obstiné, passe par-dessus bord ses devoirs d'impartialité et de respect du contradictoire afin de poursuivre irrégulièrement des représentants syndicaux par des moyens qui interrogent sur leur loyauté.

Vos services, Monsieur le Ministre, n'ont pas craint de se prévaloir d'un article de presse à caractère syndical pour agrémenter un dossier disciplinaire à charge. L'interview en question est en ligne¹. Là où votre administration allègue, document concerné à l'appui, « la preuve » d'un préjudice grave, la Cour administrative d'appel de Bordeaux y voit *« un article de journal dans lequel il n'exprime que les positions prises par le syndicat qu'il représente. »*

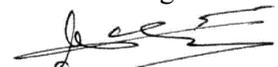
Le tribunal n'a pas davantage suivi l'administration qui, pour justifier l'illégalité de ses décisions prises à la suite de procédures irrégulières, a avancé : *« qu'il entretient des relations avec un élu d'opposition, candidat aux élections présidentielles. »*

Les actions engagées par le ministère ont toutes été sanctionnées par la justice, sans exception. La CGT attend un retour à la raison ainsi que l'application des décisions qui obligent désormais l'administration.

Dans l'attente de pouvoir vous rencontrer,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma plus haute considération.

Le secrétaire général



Nicolas MAYER

¹ <https://www.sudouest.fr/economie/emploi/dans-24-mois-nous-serons-dans-l-impasse-9606127.php>